

grande transparence, à recueillir et à partager plus d'information, ainsi qu'à promouvoir le développement de politiques, le dialogue, la coopération technique et une plus grande capacité de gestion dans plusieurs domaines.

## **Renforcer les marchés**

### ***Politique de concurrence et réforme de la réglementation***

La Nouvelle-Zélande, qui préside l'APEC en 1999, a reconnu l'importance pour tous les membres de l'APEC d'ouvrir leurs marchés, de les rendre transparents et de bien les gérer, afin d'assurer la stabilité économique et la croissance de la région. Dans le sillage de la crise financière en Asie, les membres de l'APEC ont pris des mesures pour consolider la gestion économique, financière et publique. De manière à assurer et à maintenir la croissance dans la région, l'APEC s'emploie à élaborer une série de principes touchant la concurrence et la réforme de la réglementation pour soutenir le renforcement des marchés.

### ***Coopération économique et technique***

L'accroissement de la coopération économique et technique entre les membres, une des raisons pour lesquelles l'APEC a été créé en 1989, est aujourd'hui une composante essentielle du renforcement des capacités nécessaire pour relever les défis du développement durable et de la croissance économique. Conformément au Programme d'action d'Osaka adopté en 1995, un plan d'action a été élaboré pour structurer la coopération économique et technique au moyen de programmes dans des secteurs tels que l'énergie, le tourisme, les pêches, les transports et les télécommunications.

En 1996, les ministres ont approuvé six domaines prioritaires de coopération économique et technique : le développement des ressources humaines; le développement de marchés de capitaux sûrs et efficaces; le renforcement de l'infrastructure économique; l'utilisation efficace des technologies; le maintien de la qualité de vie grâce à une croissance respectueuse de l'environnement; et le soutien aux petites et moyennes entreprises. À Kuala Lumpur en 1998, les dirigeants ont centré leur attention sur le développement des ressources humaines et l'utilisation efficace des technologies. Ils ont également demandé à leurs ministres d'élaborer un cadre d'intégration des femmes à l'APEC. À l'heure actuelle, les membres de l'APEC collaborent à la réalisation de quelque 300 projets dans les 6 domaines prioritaires, y compris des initiatives destinées à atténuer les répercussions sociales de la crise financière.